

*L'avortement*

**Des voix:** Bravo!

**Mme Appolloni:** On nous dit que le ministre de la Justice—et je cite le député—a la grande obligation de se montrer humain. Qu'y a-t-il de plus humain que d'admettre qu'après 17 jours, il existe déjà des cellules sanguines dans le fœtus; qu'après 20 jours il existe un cœur et un embryon d'intestin. Et qu'après 24 jours, le cœur commence à battre dans le fœtus. Le fœtus est faible et vit sous la protection de la mère. N'est-ce pas humain que de protéger ce cœur et de le laisser parvenir à maturité jusqu'à la naissance qui se produit à la fin de la grossesse? C'est ce que notre ministre de la Justice a tenté de faire. Maintenant on l'accuse de se défilier et de se réfugier derrière le secret. Je pense que le ministre mérite la reconnaissance de tous les Canadiens. C'est un pilier de notre société.

Le député a conclu en attribuant certains mérites au ministre. Je crains de ne pas m'en être rendu compte, j'étais trop scandalisée par ses accusations et ses insinuations. Je ne veux pas me répéter, madame l'Orateur. Je sais que d'autres députés veulent prendre la parole car ils sont aussi fâchés que je le suis qu'on s'attaque à la Chambre à un homme qui protège les éléments les plus faibles de notre société. Si vous permettez, j'aimerais citer un passage du serment d'Hippocrate:

Je dirigerai le régime des malades à leur avantage, suivant mes forces et mon jugement, et je m'abstiendrai de tout mal et de toute injustice. Je ne remettrai à personne du poison, si on m'en demande, ni ne prendrai l'initiative d'une pareille suggestion; semblablement, je ne remettrai à aucune femme un pessaire abortif.

Les médecins qui se vantent d'avoir enfreint la loi ont fait ce serment. Sont-ils maintenant des héros, ou le véritable héros n'est-il pas celui à qui l'on demande maintenant de produire sa correspondance?

**Des voix:** Bravo!

**M. J. R. Holmes (Lambton-Kent):** Madame l'Orateur, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots à l'occasion de ce débat extrêmement important. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le député de New Westminster (M. Leggart) et, comme je m'y attendais, il a mentionné la définition que donne l'Organisation mondiale de la santé. Il a fait allusion aux remarques du ministre des Finances (M. Turner) au sujet de la santé et de la façon dont il l'interprète, et il a parlé de l'interprétation actuelle et passée de la loi. Il a mentionné l'affaire Morgentaler et répété les arguments qu'il a déjà avancés tellement de fois. Il les a répétés au nom des nombreuses autres personnes qui appuient le mouvement en faveur de l'avortement.

J'aimerais lui dire qu'à mon avis, il n'a pas bien évalué l'évolution des sentiments chez les Canadiens, qui ont acquis plus de connaissances au sujet des réalités de l'avortement et qui demandent de façon de plus en plus insistante qu'on arrête de faire des avortements sur demande. Je pense que cette nouvelle façon d'envisager la question a été exprimée de deux façons aujourd'hui à la Chambre. En présentant son mémoire sur l'avortement au premier ministre (M. Trudeau) la semaine dernière et sa pétition à la Chambre des communes aujourd'hui, le Comité du million s'est dit inquiet du nombre croissant d'avortements, chiffre qui dépasse maintenant les 43,000 par année au Canada ou 12.6 p. 100 des naissances. Le Comité s'est dit inquiet aussi des effets nuisibles de l'avor-

tement sur la santé des femmes et des enfants qu'elles auront plus tard et également des effets sociaux des avortements de plus en plus répandus, ainsi que du mépris croissant de la vie humaine.

La formation d'un groupe pour la défense de l'enfant à naître comprenant des membres de tous les partis indique bien l'importance que les députés accordent à ce problème et leur désir sincère de favoriser un nouveau débat significatif sur la question. Nous faisons face à un ordre nouveau, je crois. La conscience des Canadiens s'éveille et exige des renseignements exacts et un débat instructif, non seulement à la Chambre, mais dans chaque localité et chaque foyer du Canada. Les déclarations fallacieuses et les renseignements erronés qui ont contribué à la situation actuelle de l'avortement sur demande ne sont pas de mise. L'objectif est de chercher des renseignements exacts sur la vie de l'enfant à naître, de trouver de nouveaux moyens pour protéger sa vie et de s'assurer que les droits de la mère à la santé, au bonheur et à la libération d'autres fardeaux sont également protégés.

Il incombe, je crois, aux députés de donner aux Canadiens l'occasion d'établir les lois qui régiront le pays et c'est dans cet esprit que je désire faire quelques observations personnelles. La question de l'avortement n'est pas une affaire personnelle. Ce n'est pas un problème religieux et sectaire ni une question de moralité personnelle. Il ne s'agit pas de savoir quand la vie commence, car c'est un fait scientifique bien connu. Nous devons nous demander quelle valeur nous accordons à la vie humaine en général et si l'enfant à naître a droit à la protection de la loi.

C'est une question qui va plus loin que le seul problème de l'avortement et, en dernière analyse, elle peut avoir encore plus d'importance. Si nous pouvons justifier la mort d'un enfant qui n'est pas encore né parce qu'il n'entre pas dans le cadre de la définition que l'on donne arbitrairement de l'humanité, alors, en toute logique, il faut se demander: qui va décider qu'un particulier, à cause de maladie mentale, de sénilité, d'une blessure grave au cerveau à la suite d'un accident ou pour d'autres raisons, cesse d'avoir la capacité de mener une vie utile et perd la protection que lui assure la loi? La liste des questions qu'on peut et qu'on devrait se poser là-dessus est illimitée.

Dans le contexte plus large de la question de l'avortement, je voudrais évoquer un article intitulé: «Une nouvelle éthique médicale et sociale», publié dans le journal officiel de la California Medical Association au moment où le débat sur la libéralisation de la loi sur l'avortement avait atteint son point culminant en Californie. L'éditorial fait état de la controverse qui existe non seulement aux États-Unis, mais ici également, dans laquelle la valeur intrinsèque et l'égalité de toute vie humaine sont assurées par la loi, peu importe l'âge ou la santé. On y fait état également d'une nouvelle éthique selon laquelle la vie humaine peut être enlevée pour des considérations sociales, économiques ou psychologiques selon les besoins des autres. J'aimerais citer maintenant une partie importante de cet article.

L'ancienne morale a commencé à s'éroder laissant place à la nouvelle. C'est surtout manifeste dans les nouvelles attitudes à l'égard de l'avortement. L'avortement défie la morale traditionnelle occidentale selon laquelle toute vie humaine a une même valeur intrinsèque indépendamment du niveau de son évolution, de sa condition et de son état et, de plus en plus, la société le considère comme une chose morale, juste, voire nécessaire. Il y a lieu de signaler que ce changement d'attitude de la part de la société a influencé les églises, les lois et la politique en ce domaine et non l'inverse.